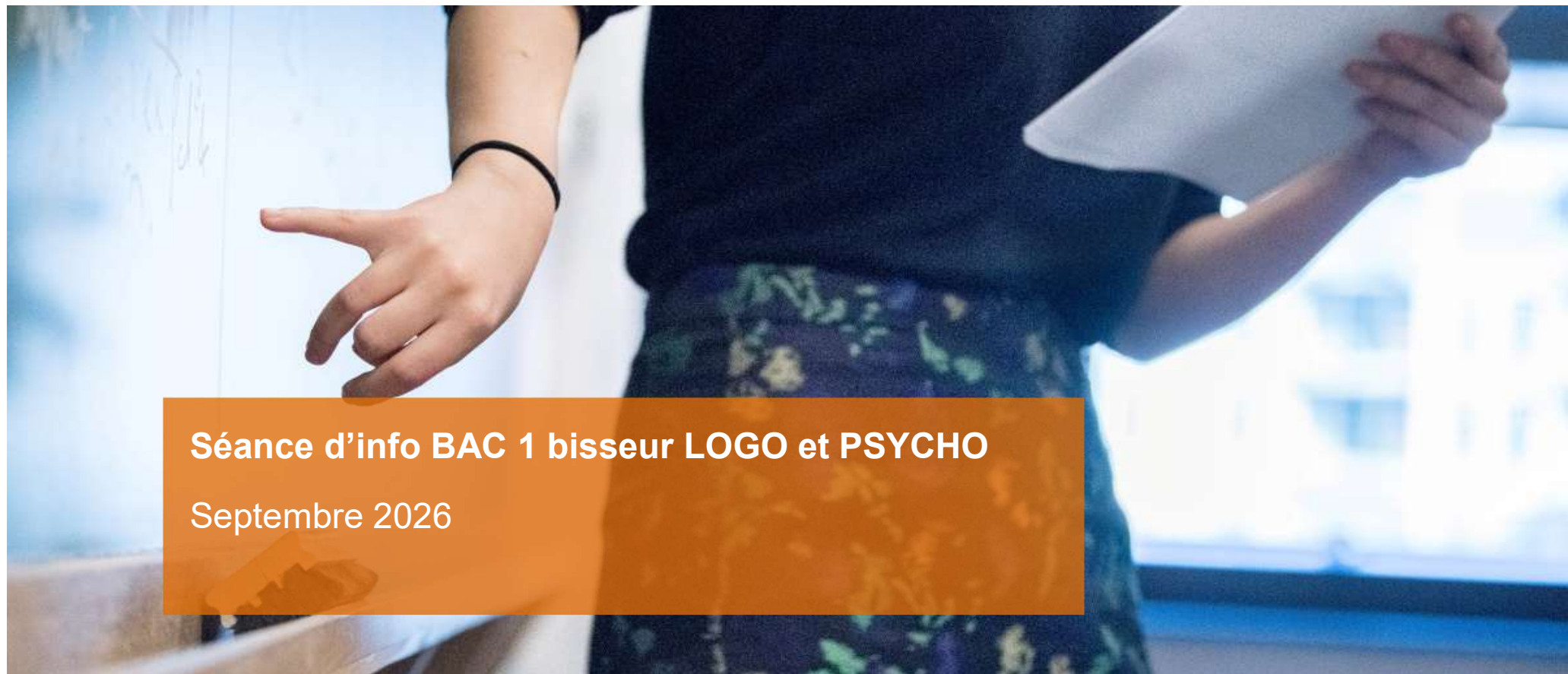






Faculté de psychologie, logopédie, sexologie et des sciences de la famille (PSY)



Séance d'info BAC 1 bisseur LOGO et PSYCHO

Septembre 2026



WELCOME

Instagram



Tiktok



Mail : bdepsp@oasis.uclouvain.be

LinkedIn	Facebook du BDE	Bac 1 psy & logo	Bac 2 psy & logo	Bac 3 psy	Bac 3 logo
Sharepoint	Masters psy	Masters logo	Masters sexo	Mémoire	Jobs & Stages

Programme d'étude

Bloc 1 bisseur = étudiant qui n'a pas validé les 60 crédits du bloc 1

- Plusieurs cas de figure:
 - Entre 1 et 29 crédits validés : pas d'anticipation de cours de bloc 2 + activités d'aide à la réussite (AAR) **obligatoires***
 - Entre 30 et 39 crédits validés : possibilité d'anticipation de cours de bloc 2 (PAE de 45 crédits maximum) + activités d'aide à la réussite (AAR) possibles*
 - Entre 40 et 44 crédits validés : possibilité d'anticipation de cours de bloc 2 (PAE de 60 crédits maximum) + activités d'aide à la réussite (AAR) possibles*
 - Entre 45 et 54 crédits validés : possibilité d'anticipation de cours de bloc 2 (PAE de 60 crédits maximum)
 - Entre 55 et 59 crédits validés : possibilité d'anticipation de cours du bloc 2 (PAE de 65 crédits maximum)

* À cocher au moment de l'inscription aux cours (obligatoire pour le premier cas de figure)

Vous avez validé entre 1 et 29 crédits du programme de bloc 1

Vous restez étudiants en bloc 1. Votre PAE sera constitué des cours non crédités de bac 1. Vous ne pouvez pas anticiper de cours du bloc 2. Vous êtes obligés de suivre les activités d'aide à la réussite (AAR).

 **Théoriquement, vous avez 2 ans maximum pour valider vos cours de bloc 1 !**

Vous doutez de votre orientation...

- Réfléchissez à votre orientation
 - ➔ CIO pour découvrir d'autres horizons
 - ➔ Conseillères aux études, si vous vous posez des questions sur le métier de psychologue ou logopède
- Participez à la formation relais (nov – fév – avril)

Vous avez validé entre 1 et 29 crédits du programme de bloc 1

Activités d'aide à la réussite (AAR) OBLIGATOIRES :

- *Participation à 4 ateliers au choix parmi les 5 proposés*
- *Un rendez-vous individuel par mois (avec la conseillère qui vous contactera)*
- *Réaliser un planning de blocus (à chaque blocus de l'année)*
- *Rendez-vous de débriefing post-session (à chaque session de l'année)*

CF. Mail de Marie Nilles avec les informations pour les inscriptions via le Moodle « Appui à la réussite - PSP » que vous recevrez très prochainement

Vous avez validé entre 1 et 29 crédits du programme de bloc 1

Activités d'aide à la réussite (AAR) OBLIGATOIRES :

Dans le cas d'un·e étudiant·e ayant acquis entre 1 et 29 crédits, les AAR sont obligatoires. L'étudiant·e est obligé·e de suivre des AAR, sinon il·elle sera bloqué·e

Nom, Prénom	Année académique	Formation
Beumier, Kianah	2022-23	BIOL11BA - Première année de bachelier en sciences biologiques

 Votre faculté propose des dispositifs d'aide à la réussite afin de vous accompagner tout au long des études.

Je complète ma composition de programme annuel par des activités d'aide à la réussite

☐ Oui

☒ Non

Vous devez compléter votre composition de programme annuel par des activités d'aide à la réussite car vous avez acquis moins de 30 crédits de bloc annuel 1.

 Enregistrer et poursuivre vers le récapitulatif de ma proposition de programme annuel

Vous avez validé entre 1 et 29 crédits du programme de bloc 1

Pour recevoir de l'aide supplémentaire durant votre cursus...

- Service d'aide aux étudiants
 - Suivi méthodologique
 - Psychologues
 - PEPS
- Conseillères aux études
 - Conseils ponctuels sur la méthodologie et l'organisation

Vous avez validé entre 1 de 29 crédits du programme de bloc 1

Comment exploiter le temps au mieux?

- Equilibre à trouver entre trouver d'autres activités et veiller à réussir les cours
- En plus des cours vous pouvez:
 - Suivre des cours d'anglais (privé)
 - Faire un job d'étudiant
 - Faire des stages d'observation, du bénévolat pour vous raccrocher à du concret

Vous avez validé entre 30 et 39 crédits du programme de bloc 1

- Vous restez étudiants en bloc 1 mais vous pouvez anticiper quelques cours de bloc 2, avec **un PAE qui n'excède pas 45 crédits**

Ex: Au terme de l'année académique 2025-2026, j'ai validé 35 crédits du bloc 1. En 2026-2027, je m'inscris aux 25 crédits de bloc 1 restant et je peux y ajouter un maximum de 20 crédits du bloc 2 pour totaliser un PAE de maximum 45 crédits (25+20).

- Pour anticiper quelques cours de bloc 2, vous **devez remplir le formulaire** accessible en ligne sur la page web ou disponible à l'accueil de la faculté
- Vous avez la possibilité de participer aux **activités d'aide à la réussite** (AAR).

 **Vous avez 2 ans maximum pour valider vos cours de bloc 1 !**

ATTENTION: Pas de possibilité de prendre le cours de stat 2 si stat 1 n'est pas validé.
Pas de possibilité de prendre anglais 2 si anglais 1 n'est pas validé.

Vous avez validé entre 40 et 44 crédits du programme de bloc 1

- Vous restez étudiants en bloc 1 mais vous pouvez anticiper quelques cours de bloc 2, avec **un PAE qui n'excède pas 60 crédits**

Ex: Au terme de l'année académique 2025-2026, j'ai validé 41 crédits du bloc 1. En 2026-2027, je m'inscris aux 19 crédits de bloc 1 restant et je peux y ajouter un maximum de 41 crédits du bloc 2 pour totaliser un PAE de maximum 60 crédits (19+41).

- Pour anticiper quelques cours de bloc 2, vous **devez remplir le formulaire** accessible en ligne sur la page web ou disponible à l'accueil de la faculté
- Vous avez la possibilité de participer aux **activités d'aide à la réussite** (AAR).

 **Vous avez 2 ans maximum pour valider vos cours de bloc 1 !**

ATTENTION: Pas de possibilité de prendre le cours de stat 2 si stat 1 n'est pas validé.
Pas de possibilité de prendre anglais 2 si anglais 1 n'est pas validé.

Si vous avez validé **moins de 45 crédits**, il ne sera pas possible de valider les crédits de bac restants en 2 ans. **La validation du bachelier se fera d'office en 4 ans!**

***Ex:** j'ai validé 44 crédits de bac 1 en 25-26 → cette année mon PAE sera donc constitué des 16 crédits résiduels de bac 1 et de 44 crédits de bac 2 (= 60 crédits).*

Si tout va bien, à l'issue de cette année, j'aurai donc validé 104 crédits.

Il me restera donc 76 crédits à valider et il me faudra 2 ans pour terminer mon bachelier

Vous avez validé entre 45 et 54 crédits du programme de bloc 1

- Vous restez étudiants en bloc 1 mais vous pouvez anticiper des cours de bloc 2, avec un PAE **maximum de 60 crédits**.
- Pas de formulaire à remplir, vous cocherez vos choix d'anticipation en ligne lors de la composition de votre programme annuel d'études (PAE).

 **Vous avez 2 ans maximum pour valider vos cours de bloc 1 !**

ATTENTION

- Pas de possibilité de prendre le cours de stat 2 si stat 1 n'est pas validé.
- Pas de possibilité de prendre anglais 2 si anglais 1 n'est pas validé.

Vous avez validé entre 55 et 59 crédits du programme de bloc 1

- Vous restez étudiants en bloc 1 mais vous pouvez anticiper des cours de bloc 2, avec un PAE **maximum de 65 crédits**.
- Pas de formulaire à remplir, vous cocherez vos choix d'anticipation en ligne lors de la composition de votre programme annuel d'études (PAE).

 **Vous avez 2 ans maximum pour valider vos cours de bloc 1 !**

ATTENTION

- Pas de possibilité de prendre le cours de stat 2 si stat 1 n'est pas validé.
- Pas de possibilité de prendre anglais 2 si anglais 1 n'est pas validé.

Démarche pour les demandes d'anticipation :

- Compléter le document de demande d'anticipation (disponible devant l'accueil, ici ou sur le site web) **uniquement pour les étudiants ayant validé entre 30 et 44 crédits du bloc 1.**
- Le déposer à l'accueil de la faculté
- **Date limite : 30 septembre 2026**

Toute demande **doit impérativement** inclure les documents suivants :

- L'horaire des cours de Bloc1 et de Bloc2 à suivre en 2026-2027 ;
- Une copie de vos résultats dans laquelle vous aurez fait la somme des crédits acquis.
- **Les dossiers non complets ne seront pas traités !**

Si votre conseillère aux études ne prend pas contact avec vous avant la fin du mois d'octobre, vous pouvez considérer que votre demande d'ajout d'unités a été acceptée.

Dans tous les cas :

- Priorité à la réussite des cours de bloc 1
- Avec le décret, obligation de réussir les 60 crédits de bloc 1 pour être admis en bloc 2
- Théoriquement maximum 2 ans pour valider les 60 crédits de première année

Pour les psycho → Projet de formation LPSP9001A

Pour les étudiant·es en situation de non-réussite de Projet de formation durant l'année 2026-2027 :

2 étapes à suivre

- Envoyer rapidement un mail à sacha.baugniet@uclouvain.be
- Participer à la séance d'information le 25 septembre de 13h à 14h au SOC 41



Les démarches à effectuer

Attention aux inscriptions !

Quatre types d'inscriptions différentes vous sont demandées :

- **Inscription à l'université** (auprès du Service des Inscriptions)
- **Composition de votre programme annuel d'études** (en ligne, via votre bureau virtuel)
- **Inscription sur Moodle** → recevoir les supports de cours
- **Inscription sur Teams**

Toutes les étapes en un clic : **<https://uclouvain.be/fr/etudier/les-demarches-apres-l-inscription.html>**

Composition de mon programme annuel d'étude (PAE) :

- **Condition?** Être en ordre d'inscription à l'université (inscription en ligne)
- **Quand ? Jusqu'au 30 septembre 2026 au plus tard !**
- **Comment ?** Via votre bureau virtuel (MY UCL, Onglet « mes études »)

Tu as acquis du bloc 1 PAE :

...

Entre 1 et 29 crédits	Inscription automatique à tous les cours non validés du B1
Entre 30 et 39 crédits	Inscription automatique à tous les cours non validés du B1 + compléter le formulaire « Rajout d'UE » pour ajouter des cours du bloc 2 à votre PAE pour obtenir un PAE de max 45 crédits
Entre 40 et 44 crédits	Inscription automatique à tous les cours non validés du B1 + compléter le formulaire « Rajout d'UE » pour ajouter des cours du bloc 2 à votre PAE pour obtenir un PAE de max 60 crédits
Entre 45 et 54 crédits	Inscription automatique à tous les cours non validés du B1 + compléter le PAE en ligne avec des cours du bloc 2 pour obtenir un PAE de max 60 crédits
Entre 55 et 59 crédits	Inscription automatique à tous les cours non validés du B1 + compléter le PAE avec des cours du bloc 2 pour obtenir un PAE de max 65 crédits

Demandes particulières

- Dispenses : formulaire disponible à l'accueil
- Allègement : formulaire disponible à l'accueil
- Rajout d'UE : formulaire disponible à l'accueil
- Dérogation pour non-finançabilité
- PEPS : contacter Murielle Sack

Formulaires également
disponibles en ligne :
[https://uclouvain.be/fr/facultes/
psp/procedures-et-formulaires-
pour-demandes-particulieres](https://uclouvain.be/fr/facultes/psp/procedures-et-formulaires-pour-demandes-particulieres)



Projet pour Étudiants à Profil Spécifique

- Étudiants à besoins spécifiques (Handicaps, Troubles et/ou Maladies)
- Étudiants Sportifs de haut niveau
- Étudiants Artistes
- Étudiants entrepreneurs



<https://uclouvain.be/fr/etudier/peps>

<https://uclouvain.be/fr/etudier/aide/bienvenue-a-peps-in.html>

- **P**rojet pour **É**tudiants à **P**rofil **S**pécifique

Étudiants à besoins spécifiques (Handicaps, Troubles et/ou Maladies)=> Compléter un formulaire de demande en ligne & renvoyer un diagnostic récent. ➔ 15 octobre 2026



formulaire de première demande de statut peps 2025-2026(Q1)

<https://uclouvain.be/fr/etudier/aide/porteurs-de-handicap-maladie-grave-ou-trouble.html>

Autres informations utiles

Pour avoir accès à votre horaire personnalisé : rendez-vous sur <https://monhoraire.uclouvain.be/calendar/> accessible via le bureau virtuel





Mon Horaire aurait besoin de

Cela permettra à l'application de:

- Lire votre profil

☒ E-mail *

En donnant votre consentement, vous acceptez de partager vos données avec Mon Horaire.

Autoriser

Refuser

© 2024 WSO2 LLC. | Alimenté par 

 Français - France

UCLouvain Mon horaire Horaires type Locaux ?

Exporter Sauvegarder

Nouvel horaire

Entrez un code

Année académique

2024-2025

Couleurs

Nouveau

< > Aujourd'hui + Créer un événement

septembre 2024

Mois Semaine

	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
1	26	27	28	29	30	31	1
2	2	3	4	5	6	7	8
3	9	10	11	12	13	14	15
4	16	17	18	19	20	21	22
5	23	24	25	26	27	28	29
6	30	1	2	3	4	5	6

Un problème technique ? Contactez le [service desk](#)

Copyright © 2019-2024, ADI Scheduler

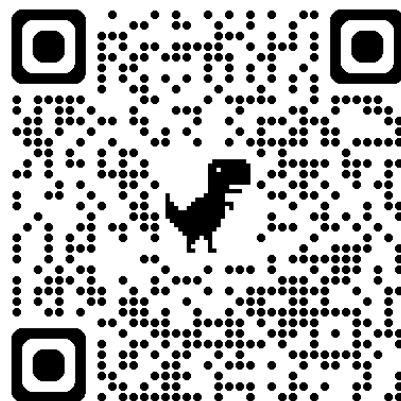
Si vous devez repasser :

- Psychologie générale : il n'y a plus qu'un seul groupe
- Anglais (LANGL1841): le cours aura lieu au Q2.
 - 1) Test de niveau en ligne sur Moodle entre le 19 octobre (8h00) et le 1^{er} novembre 2026 (20h)
 - 2) Test dispensatoire le 19 novembre à 18h45

Personne de contact : fanny.desterbecq@uclouvain.be

Si vous voulez inscrire à votre PAE le cours d'anglais LANGL1842

- **Un test diagnostique obligatoire pour TOUS** (sur Moodle : LANGL1842-PLACEMENT TEST-2026-2027) du 14/09 au 17/09
- **Un test dispensatoire** aura lieu en présentiel uniquement pour les étudiant.es ayant obtenu une note de 12/20 ou plus au test sur Moodle le 21/09 de 18h45 à 20h45 au SOCR 10 et 11



Les bonnes pratiques

A l'approche des examens...

- Mails de vos gestionnaires de programme pour inscription aux examens
- Planifier votre travail de façon réaliste
- Assistez un maximum aux cours
- N'hésitez pas à saisir les opportunités d'aide que l'on vous propose
- Attention : pour les cours du bloc 2, vous n'aurez que deux possibilités de passer l'examen sur l'année!

Personnes ressources

Gestionnaire de programme

- ❖ **En psycho** : **Victoria Le Docte** (bur. C022 – 010/ 47 80 29) victoria.ledocte@uclouvain.be
- ❖ **En logo** : **Doriane Vanderschueren** (bur. C012 - 010/47 40 22)
doriane.vanderschueren@uclouvain.be - logopédie

→ Inscription aux cours et aux examens, constitution du PAE, signatures des documents, mémoires, équivalences, etc.

Conseillère aux études

- ❖ **En B1 psycho et en logo** : **Nathalie Roland** (Bur. C010 – 010/47 26 81)
nathalie.roland@uclouvain.be
- ❖ **En bac psycho** : **Murielle Sack** (Bur. C008 – 010/47 21 82) murielle.sack@uclouvain.be

→ Toute question sur votre programme, demandes ou situations particulières (dispense, allègement...), stages, réorientations, etc.

Personnes ressources

Aide à la réussite

❖ **Marie Nilles** (Bur. E107 – 010/47 93 04) – marie.nilles@uclouvain.be

→ Pour toute difficulté faisant obstacle au bon déroulement de votre parcours universitaire (suivi des cours, méthodologie de travail, organisation, etc.)

Accueil

❖ **Régeane Matthieu**

Permanences

Du 14 septembre au 25 septembre 2026 :

Du lundi au jeudi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h

Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

À partir du 28 septembre 2026 :

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h

Le vendredi de 9h à 12h

Bonne rentrée et bon courage

